

DOSSIER DE CONCERTATION

L'avenir de l'eau en débat

De la Neste aux
rivières de Gascogne

Participez à l'élaboration
du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (SAGE)



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ÉDITO DES GARANTS

« Ma parole
a du pouvoir! »

Le slogan de la Commission Nationale du Débat Public reflète la réalité des concertations menées sous son égide. La Commission Locale de l'Eau a souhaité saisir volontairement la CNDP pour être accompagnée dans sa démarche de concertation. Celle-ci nous a désignés, en tant que personnalités indépendantes, dont le rôle consiste à nous assurer de la qualité de l'information diffusée et de son accessibilité, du bon déroulement, de la transparence et de la sincérité des débats, dans le respect des principes fixés par la CNDP.

La gestion de l'eau est certes un sujet complexe aux nombreux enjeux, mais aujourd'hui l'expert c'est vous! Vous qui vivez ces problématiques dans votre quotidien. La concertation est ouverte à tous. On vous donne la parole, nous veillerons à la faire entendre. Nous serons attentifs à ce que chacun puisse s'informer et s'exprimer. Ce document constitue une première approche, très synthétique, des enjeux de l'eau sur le territoire. Du 14 mars au 8 juin, vous aurez l'occasion d'enrichir vos connaissances, d'échanger vos arguments, pour répondre collectivement à cette question: quelles règles pour l'eau souhaitons-nous adopter en vue de préserver cette ressource, en qualité et en quantité, tout en conciliant autant que possible ses différents usages?

À l'issue de la concertation préalable, le dialogue sera poursuivi, de manière continue, jusqu'à l'enquête publique.



**Anne-Isabelle Pardineille
et Ivan Pascaud,**
Garants de la concertation nommés par
la Commission nationale du Débat Public

ÉDITO DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Nous donner un cap collectif solidaire pour les années à venir

L'eau est sans doute notre bien commun le plus vital. Notre environnement, nos paysages, notre biodiversité, notre alimentation en eau potable en quantité et qualité, notre économie agricole, industrielle et touristique, en dépendent.

Pour préserver cette ressource si fragile, de multiples actions sont déjà développées par les acteurs de ce territoire, si particulier de par son histoire et sa solidarité, des Pyrénées à la Garonne.

À l'heure où le changement climatique menace de plus en plus nos ressources en eau et nos milieux, il importe à nous tous, représentants politiques, acteurs économiques et plus globalement chacun d'entre nous en tant que citoyen, de faire preuve d'anticipation et de responsabilité pour maintenir la vie sur notre territoire rural.

Nous donner un cap commun pour les années à venir, tel est l'objet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et rivières de Gascogne en cours d'élaboration, et pour lequel une large concertation publique s'ouvre aujourd'hui pour sortir du débat d'experts et alimenter les décisions à venir.

Ce document retrace les principaux enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques et humides de notre territoire, et nous montre qu'il n'y aura pas une réponse unique mais un panel de solutions, portées par tous.

Je souhaite avant tout que la concertation à venir ne consiste pas à opposer les usages, mais perpétue cet esprit de solidarité, cette conscience de l'eau comme bien commun qui fait l'identité et la richesse de notre territoire.



Bernard Gendre,
Président de la Commission locale de l'eau
Neste et rivières de Gascogne

L'eau sur le territoire

De la Neste à la confluence de la Garonne : un réseau dense de cours d'eau et de milieux humides

Bien plus étendu que les périmètres habituels des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, le SAGE Neste et rivières de Gascogne concerne un territoire vaste et divers de 7 900 km², où vivent 275 000 habitants.

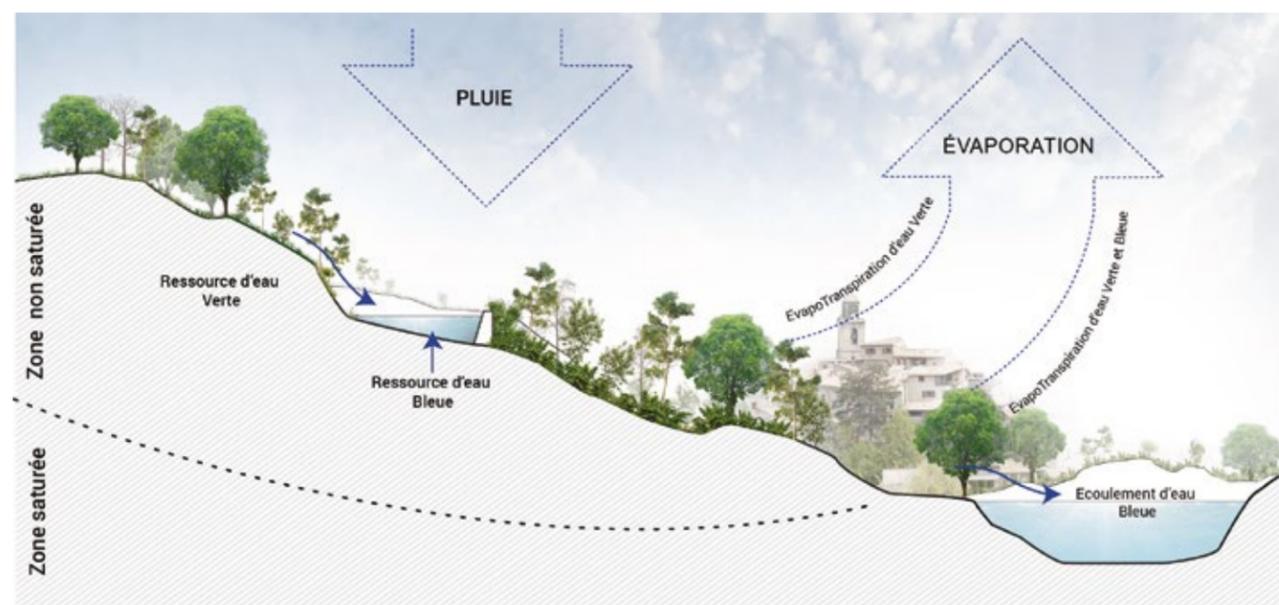
Ce territoire, à l'identité gasconne très marquée, s'étend des sources de la Neste au Sud jusqu'aux berges de la Garonne au Nord. D'un point de vue hydrographique, l'ensemble constitué de la Neste et des rivières de Gascogne fait partie du bassin Adour-Garonne. 13 200 kilomètres de cours d'eau s'y écoulent de façon permanente ou temporaire (à sec en été).

Parmi l'ensemble de ces cours d'eau, 11 500 kilomètres ont un fonctionnement hydrologique naturel : c'est ce que l'on nomme le « chevelu hydrographique ». En revanche, 1 700 km sont réalimentés, via des aménagements divers.

Au-delà des cours d'eau, c'est aussi un ensemble de milieux humides qui structurent le territoire : tourbières, prairies humides, forêts alluviales...

Le sol et l'eau verte

La ressource en eau ne concerne pas que les eaux dites « bleues », visibles et exploitées. 70 % des précipitations sont ainsi absorbées puis évaporées par la végétation, naturelle ou cultivée : cette eau constitue les eaux « vertes », invisibles mais tout aussi essentielles. Or le sol joue ici un rôle fondamental : de sa qualité dépend sa capacité à « stocker » les eaux de pluie. Véritable réservoir d'eau de pluie, le sol représente ainsi le principal régulateur du régime des précipitations.



**LE CANAL DE LA NESTE
EN CHIFFRES**Longueur : **29 km**Capacité de transit :
14 m³/sAlimentation d'un système
de rigoles totalisant
90 kmAlimentation de **17**
rivières, dont 12 intégrées
dans le périmètre du SAGE.

Photographie actuelle de la prise d'eau du canal de la Neste à Beyrède-Jumet - CLE NRG

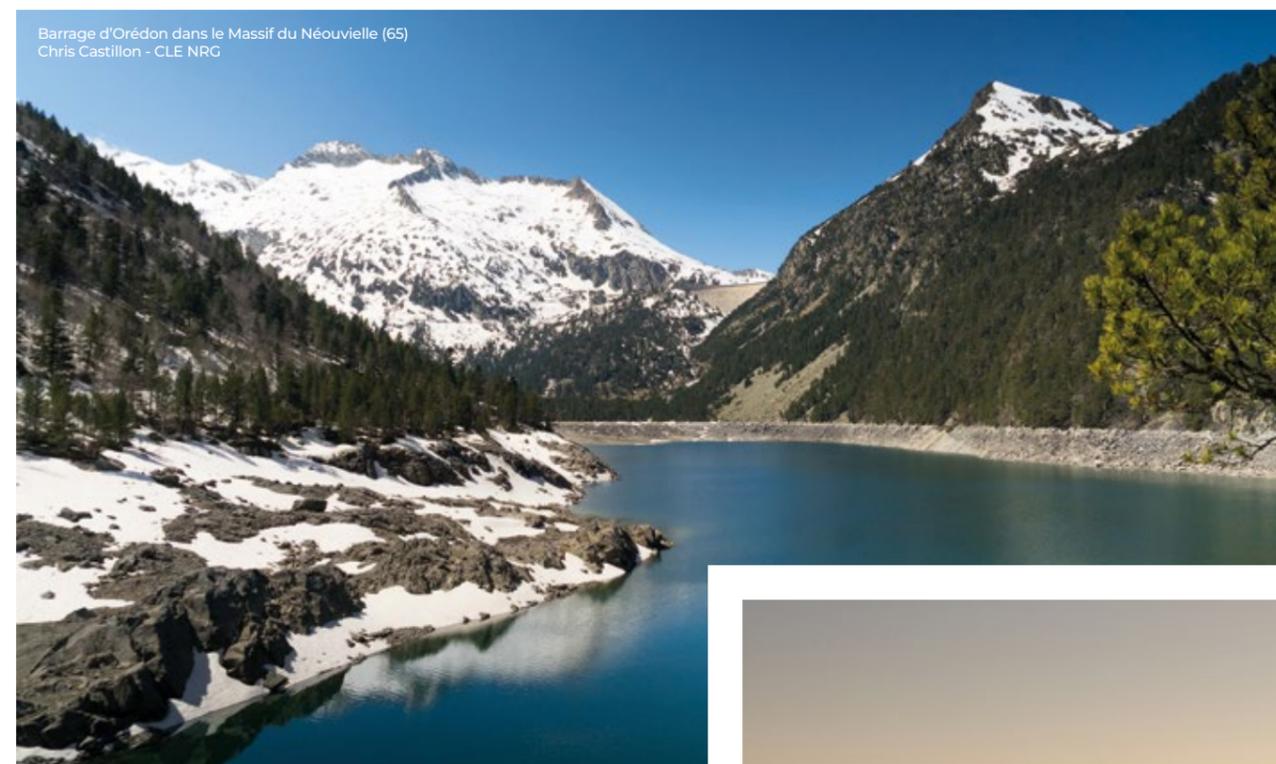
**Le canal de la Neste :
une spécificité du
territoire**

Les rivières de Gascogne sont déconnectées des Pyrénées du fait de la présence du plateau de Lannemezan. Elles ne bénéficient donc pas de l'abondance naturelle des ressources en eau provenant de la montagne. Les bassins gascons sont fortement dépendants de cette réalimentation artificielle, particulièrement en été.

C'est l'intervention humaine, en l'occurrence la réalisation du canal de la Neste entre 1848 et 1862, qui a permis de relier hydrauliquement le bassin de la Neste aux sources des rivières de Gascogne, présentes sur le plateau de Lannemezan.



Canal de la Neste à Labarthe-de-Neste - Concours photo 2021 Anais Taurines - CLE NRG



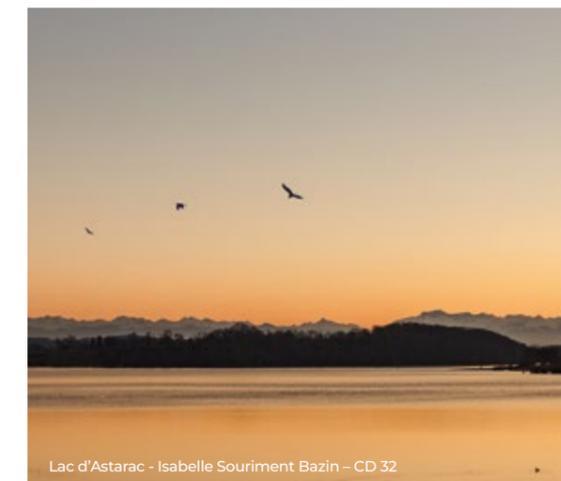
Barrage d'Orédon dans le Massif du Néouvielle (65) - Chris Castillon - CLE NRG

**Des ouvrages hydrauliques
structurants**

L'aménagement des vallées pyrénéennes a débuté au XIX^e siècle, d'abord pour améliorer l'alimentation en eau du canal de la Neste. Il s'est poursuivi au XX^e siècle avec le développement de l'hydroélectricité. Aujourd'hui, on compte sur le territoire 8 barrages de montagne, qui se remplissent par la fonte des neiges du printemps au début de l'été. 7 de ces barrages sont également destinés à la production électrique.

Par ailleurs, les bassins versants Gascons comptent 18 retenues hydrauliques structurantes. Construites à partir de 1965 dans un but de développement économique, ces retenues visent à sécuriser les apports en eau dans les rivières gasconnes et pouvoir ainsi soutenir la demande en eau. Elles sont alimentées par les précipitations locales et, en hiver, par les eaux de la Neste apportées via le canal.

Enfin, plus de 3 000 petits plans d'eau collinaires viennent compléter le système de stockage de l'eau sur le territoire. Ils se situent en fond des petits vallons gascons et se remplissent majoritairement lors des épisodes pluvieux.



Lac d'Astarac - Isabelle Souriment Bazin - CD 32

190 Mm³ / an en moyenne sont transférés du Canal de la Neste vers les rivières de Gascogne

- dont **48 Mm³** provenant de stocks des réservoirs de montagne
- le reste provenant de l'eau naturelle de la Neste (fonte des neiges et pluies)

80 Mm³ sont stockés dans 18 retenues hydrauliques

86 Mm³ sont stockés dans les 3000 petits plans d'eau collinaires

Les grands enjeux de l'eau

Changement climatique : la nouvelle donne

L'aménagement du système Neste a rendu historiquement solidaires les habitants de ce vaste territoire. Aujourd'hui et plus encore demain, cette solidarité est plus que nécessaire pour faire face aux enjeux du changement climatique qui pèsent sur la quantité et la qualité de la ressource en eau.

S'adapter à la diminution de la quantité d'eau

Le système Neste a permis dès sa création d'assurer une certaine solidarité entre les débits montagnards, abondants jusqu'à la fonte des neiges, et les débits gascons, beaucoup plus faibles en été et que l'apport des eaux pyrénéennes permettait ainsi de soutenir. Qu'en sera-t-il de ces équilibres demain ? Tout l'enjeu du SAGE consiste à anticiper les effets du changement climatique et des activités humaines, pour éventuellement réévaluer les règles de partage collectivement définies au cours de l'histoire.

Le réchauffement climatique risque notamment de faire peser un risque sur les quantités d'eau disponibles. En montagne, le manteau neigeux tend à se réduire, et la fonte des neiges devient plus précoce. Couplés à des sécheresses plus prononcées, ces événements risquent de diminuer la ressource, aussi bien en quantité qu'en débit. Un nombre croissant de cours d'eau gascons se trouveront sans doute à sec en été.

Sans action concertée, de tels événements pourraient provoquer divers conflits, entre usages ou entre territoires (au sein du SAGE ou avec des territoires adjacents). Connaissance et anticipation doivent ici constituer les maîtres-mots, dans la recherche de règles de gestion quantitatives de l'eau solidaires et durables.

LES TENDANCES EN 2050

+2°C

Augmentation de la température de l'air



-35%

à **-60%**

Baisse de la hauteur de neige sur les Pyrénées et fonte précoce

+10%
à **30%**

Augmentation de l'évapotranspiration



-20%
à **-40%**

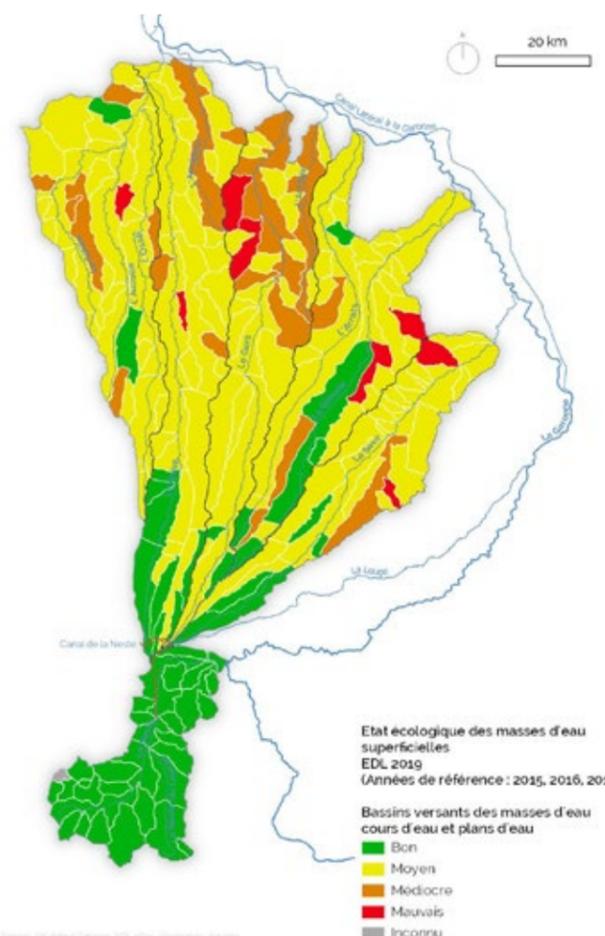
Baisse des débits des Rivières et dégradation de l'eau

Améliorer la qualité de l'eau

L'état des cours d'eau se dégrade du Sud (zones de montagnes, moins polluées) au Nord (vallées, plus dégradées). De manière générale, les masses d'eau du territoire s'avèrent extrêmement vulnérables aux pollutions diffuses.

La qualité des eaux des bassins versants gascons est par ailleurs largement altérée par l'importance des matières en suspension. Ces matières sont problématiques notamment par leur capacité de fixer les polluants d'origine urbaine ou agricole qui arrivent dans les cours d'eau, principalement par ruissellement. La turbidité de l'eau augmente: l'eau devient plus trouble, ce qui accroît les difficultés à produire une eau potable de qualité.

Quelles sont les études à mener pour parfaire la connaissance de ces enjeux ? Quelles mesures entreprendre pour atténuer l'impact des activités humaines ? Ici encore, les réponses ne peuvent venir que d'une réflexion collective.



Sur le territoire, seulement **28%** des masses d'eau sont considérées comme se trouvant en bon état. Ce taux tombe à 14% pour les rivières gasconnes.

Les inondations et coulées de boue, facteurs de risques pour les biens et les personnes

Bien que le territoire revête des topographies très différentes, la question des risques naturels s'y pose de manière générale, quoique selon des formes différentes.

En montagne, les crues torrentielles se caractérisent par une montée des eaux très rapide, un fort accroissement de la vitesse d'écoulement des cours d'eau, qui charrient alors des éléments solides divers. Elles peuvent entraîner des inondations-éclaircies dévastatrices.

Dans les vallées gasconnes, les crues et coulées de boues sont plutôt liées à des pluies répétées, prolongées ou intenses. Les inondations, qui peuvent persister de plusieurs jours à plusieurs semaines, et les coulées de boues, peuvent entraîner tout autant de dégâts.

Compte tenu de leurs impacts lourds et multiples (pertes agronomiques, pollutions, érosion, conséquences humaines et matérielles...), ces risques doivent être prévenus autant que possible. Cependant, il convient aussi de garder à l'esprit le fait que les crues des rivières sont naturelles et représentent aussi un atout pour le territoire, en rechargeant les nappes alluviales et les milieux humides, et en permettant le déplacement naturel des matériaux. Ainsi, rendre leur libre cours aux rivières contribue à prévenir les inondations.

Une biodiversité riche, mais à préserver

Le territoire de la Neste et des rivières de Gascogne est une grande mosaïque paysagère. En montagne, dans les rivières, le long des cours d'eau et dans les milieux humides, c'est une grande diversité d'habitats, de faune et de flore qui cohabite et rend de nombreux services.



Jacinthe de Rome
Isabelle Souriment Bazin - CD 32



Cistudes d'Europe - CD32

6 000
espèces végétales et
animales observées
sur le territoire, dont
certaines endémiques
(desman des
Pyrénées, calotriton
des Pyrénées)

Considérer la biodiversité implique de prêter attention aux milieux très divers qui l'abritent, et n'échappent pas aux pressions considérables dues au réchauffement climatique, aux pollutions ou à certains aménagements humains. Enfin la microfaune aquatique est invisible à l'œil nu,

mais joue un rôle écologique essentiel. Elle représente d'ailleurs un indicateur de la qualité de l'eau.

Compte tenu de l'importance de ces milieux et des pressions qu'ils subissent, tout le rôle du SAGE est ici de parfaire leur connaissance et, le cas échéant, de déterminer les règles et actions nécessaires à leur maintien et leur développement.



« Bord de Save » - Concours photo 2021 - Olivier Laurendon - CLE NRG

Un fonctionnement naturel des rivières modifié

Depuis les années 1960, les activités humaines ont modifié les cours d'eau et leur fonctionnement naturel.

Les chemins des rivières ont été redressés et leurs berges transformées. Cette modification intensifie le phénomène d'inondation en aval et les impacts sur les biens et les personnes. La perte ou l'exploitation des granulats naturels de fond de cours d'eau entraîne un phénomène d'incision, un enfoncement des rivières qui modifie leur fonctionnement naturel et impacte la faune et la flore, mais aussi les ouvrages.

Enfin la ripisylve, formation boisée de bord de cours d'eau, a diminué. Elle a pourtant un rôle essentiel en régulant la température, la qualité de l'eau, la faune et la flore mais aussi contre les inondations.

Les zones humides menacées

Les milieux humides (tourbières, prairies humides, forêts alluviales,...) sont des espaces entre terre et eau, caractérisés par la présence d'eau, en surface ou dans le sol, de façon permanente ou temporaire.

Sur le territoire du SAGE comme dans l'ensemble de la France, les zones humides subissent une forte pression. Sur le bassin versant de la Neste, la diminution des zones pâturées entraîne l'avancée de la forêt sur les prairies humides et les tourbières. Sur les bassins gascons, les zones humides ont été

drainées afin de favoriser la mise en culture des parcelles et sont généralement morcelées et de petite taille. Pourtant, les zones humides contribuent à la lutte contre les inondations et à la recharge des rivières lors des périodes d'étiage*. De plus, elles ont un certain pouvoir de filtration des polluants, contribuant ainsi à l'épuration des eaux et à l'amélioration de leur qualité.

Il s'y développe également une faune et une flore spécifiques, qui participent à la formation d'écosystèmes variés d'une grande richesse écologique.

***étiage : période de l'année où un cours d'eau atteint son point le plus bas**



Tourbière de la vallée du Moudang (bassin versant de la Neste) - © Jérémy Thévin AREMIP

50 % des
zones humides ont
disparu en France
entre 1960 et 1990,
et depuis, la moitié
des zones humides
continuent à être
dégradées

Les usages de l'eau, assurer l'avenir

Une eau potable de qualité pour tous

Sur l'ensemble du territoire Neste et rivières de Gascogne, 22 millions de mètres cubes sont prélevés chaque année pour l'eau potable. Cela recouvre les usages domestiques de chaque habitant-e, bien sûr, mais aussi les usages collectifs ainsi que les fonctions urbaines (arrosage, nettoyage, lutte contre les incendies). Les deux tiers de ces volumes sont prélevés dans les eaux de surface, contre un tiers dans les nappes phréatiques. Pour les territoires gascons, 75% du volume d'eau potable provient des rivières réalimentées par le canal de la Neste. Ils connaissent une dépendance quasi-totale à l'alimentation artificielle. Le bassin de la Neste bénéficie quant à lui d'une multiplicité de petites sources, faisant davantage face à des enjeux d'ordre bactériologique.

Assurer l'avenir des usages de l'eau, c'est donc en premier lieu s'assurer que chaque habitant-e continuera à disposer d'eau en quantité et en qualité suffisante.

Une vigilance s'impose déjà quant à la qualité des eaux de surface, ainsi qu'à leur vulnérabilité aux pollutions et à la hausse des températures. En effet, pour rendre potable l'eau provenant d'une rivière, sa température doit être inférieure à 25°. Cela souligne la nécessité de préserver et développer les ripisylves.

S'agissant des réseaux d'eau potable et de leur sécurisation, nous devons nous assurer d'avoir de l'eau en quantité et en qualité suffisante pour répondre aux besoins du territoire.

S'ajoutent à cet enjeu des objectifs en matière de rendement des réseaux, la limitation des pertes représente une nécessité pour l'environnement aussi bien que pour les finances publiques, dans un territoire à dominante rurale où les réseaux sont étendus.

Assainir sans dégrader les milieux

L'assainissement doit lui aussi être examiné à la fois au regard des spécificités du territoire et des enjeux climatiques.

Ainsi, 60% de la population du SAGE dispose d'un système d'assainissement individuel et la qualité de l'eau peut être altérée par les rejets des stations d'assainissements. La connaissance du territoire reste à parfaire en vue de déterminer les mesures les mieux à même de concilier exigences sanitaires et capacité de dilution des cours d'eau récepteurs.

QUELQUES ORDRES DE GRANDEUR

Pour produire :

Une tasse de café
ou une baguette de pain*



150 litres d'eau soit l'équivalent
de la consommation journalière
d'1 personne



Un jean*

11 000 litres d'eau soit la
consommation d'une famille de
4 personnes pendant 1 mois

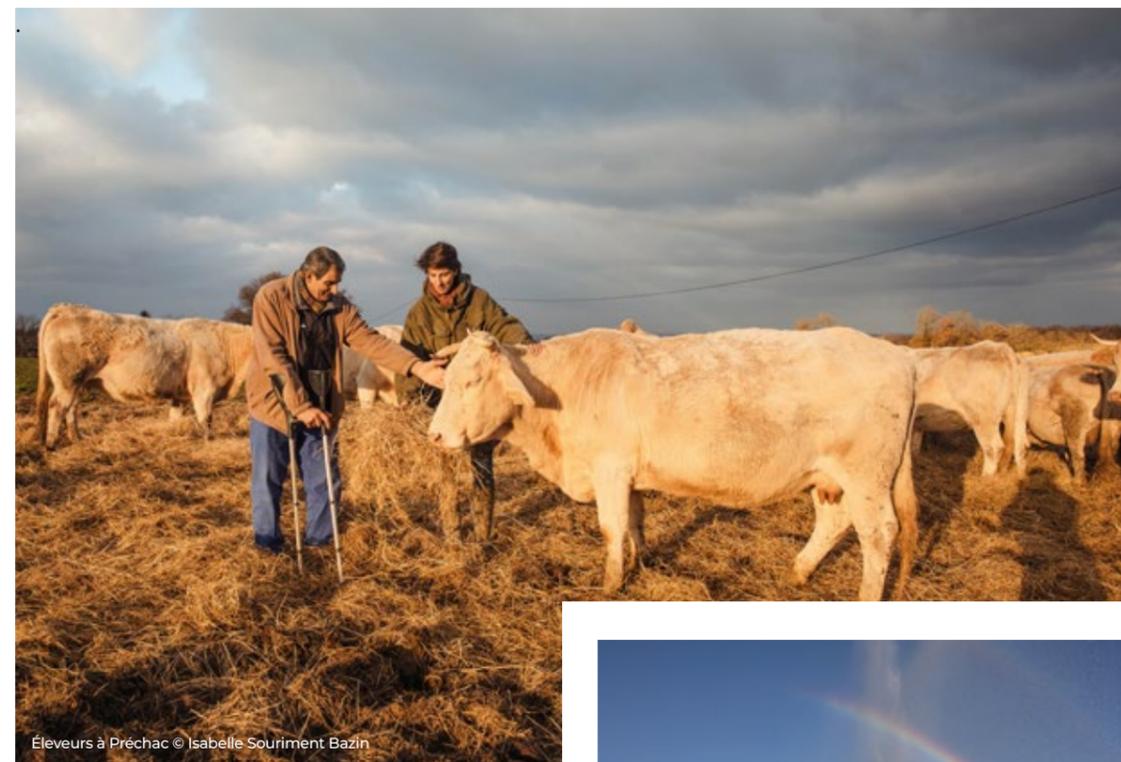
Un smartphone*

90 000 litres d'eau soit
l'arrosage d'un jardin de 450 m²
pendant 10 ans



* tout le cycle de production

Sources: www.waterfootprint.org, www.cieau.com, www.enimmersion-eau.fr



Éleveurs à Préchac © Isabelle Souriment Bazin

Agir pour l'agriculture de demain

La surface agricole utile, de plus de 500 000 hectares, représente près de 70 % de notre territoire rural. L'agriculture est au cœur de l'économie et de l'identité territoriale. Cependant, le nombre d'exploitations a diminué de plus de 20 % ces 20 dernières années pour atteindre aujourd'hui environ 11 000 exploitations. Les prairies représentent 24 % de cette surface agricole utile.

Le bassin versant de la Neste est principalement concerné par l'élevage. Au sud et à l'ouest des coteaux gascons, on trouve de la polyculture élevage, en recul depuis des années au profit de grandes cultures. Ce recul entraîne une disparition des prairies et des milieux humides, pourtant nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau.

En allant vers le nord, les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux ...) sont majoritaires et complétées par de l'arboriculture, du maraîchage ou des cultures diverses comme de la vigne à l'ouest.



Irrigation de tournesols - Isabelle Souriment Bazin - CD 32

Pour l'agriculture irriguée, 88 millions de m³ sont prélevés par an en moyenne (2003-2020), principalement dans les eaux de surfaces et les retenues, avec un écart important en fonction de la météorologie de l'année.

Les matières en suspension, les produits phytosanitaires et les nitrates impactent la qualité des eaux de surface. Ce phénomène s'intensifie du sud vers le nord et diffère en fonction des territoires.

Qu'il s'agisse de la préservation de la ressource en quantité, en qualité, ou du maintien d'une activité économique centrale pour le territoire, le couple eau et agriculture fait ici face à un défi de taille, tant en matière d'évolutions économiques, technologiques et de modification des pratiques.

Adapter nos pratiques touristiques et de loisirs

Du fait de sa diversité, le territoire de la Neste et des rivières de Gascogne est fortement attractif pour les touristes, grâce à une grande variété d'activités. Au fil du temps, ce secteur a donc pris localement une importance économique vitale. Si de nombreux visiteurs viennent profiter de ses attraits, les loisirs liés à l'eau suscitent aussi un fort attachement de la part des habitant.es : la baignade, la navigation, les sports d'eau vive ou la pêche, par exemple, sont constitutifs d'un art de vivre local.

Chacune de ces activités implique un rapport particulier à l'eau, dont il faut tenir compte.



Navigation sur le Gers – Isabelle Souriment Bazin – CD 32



Pêche à la mouche sur la Neste – parcours no kill à Lortet © FDPMA 65



Vue sur la Vallée du Louron depuis les pistes de ski de Val Louron – CLE NRG



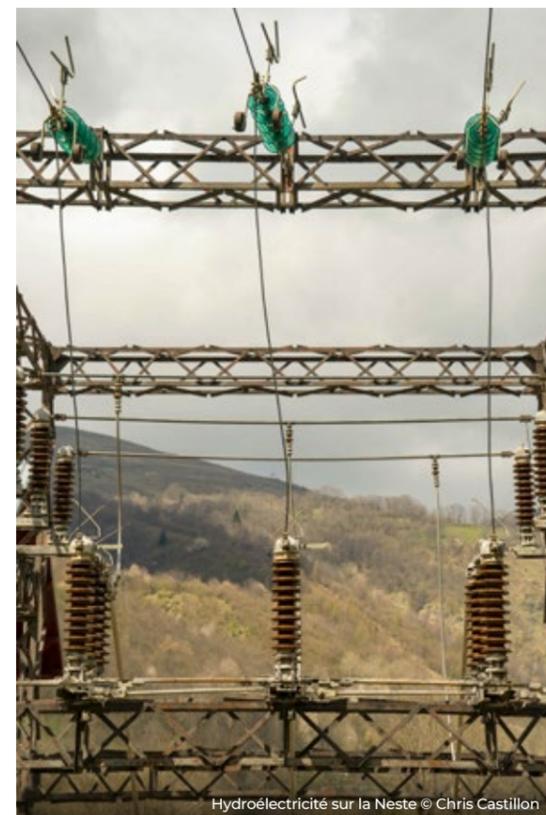
Base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne – © N.Dupuy OT Lomagne

Eau et énergie : des choix décisifs

Le territoire est relativement bien pourvu en installations hydroélectriques, qu'il s'agisse des barrages de haute montagne (sur le bassin de la Neste) ou des micro-centrales de plaine (sur la Baïse principalement). Le système hydroélectrique de la Neste notamment s'avère complexe, avec un ensemble de moyens de pompage et de transferts d'un bassin à l'autre (de la Neste vers le gave de Pau).

Outre leur atout incontestable en matière de production d'énergie renouvelable, les barrages contribuent également à sécuriser des stocks d'eau importants. Mais ces installations ne sont pas sans impact sur l'environnement.

La centrale nucléaire de Golfech (située hors du territoire du SAGE) conjugue également les enjeux de l'eau et de l'énergie : elle bénéficie en effet de 10 Mm³ réservés dans la retenue de la Gimone pour permettre le refroidissement de ses 2 réacteurs.



Hydroélectricité sur la Neste © Chris Castillon



Conduite hydroélectrique © Chris Castillon

L'eau pour l'industrie, un enjeu spécifique

L'industrie présente la particularité de prélever d'importants volumes d'eau (10 Mm³ sur l'ensemble du territoire), mais de les restituer en très grande partie au milieu. Une entreprise en particulier (Arkema, sur le plateau de Lannemezan) représente à elle seule 3/4 des prélèvements industriels du territoire. On mesure ici la nécessité d'une prise en compte de cet usage essentiel pour l'activité économique du secteur. Des méthodes d'adaptation se mettent en place pour diminuer les impacts.

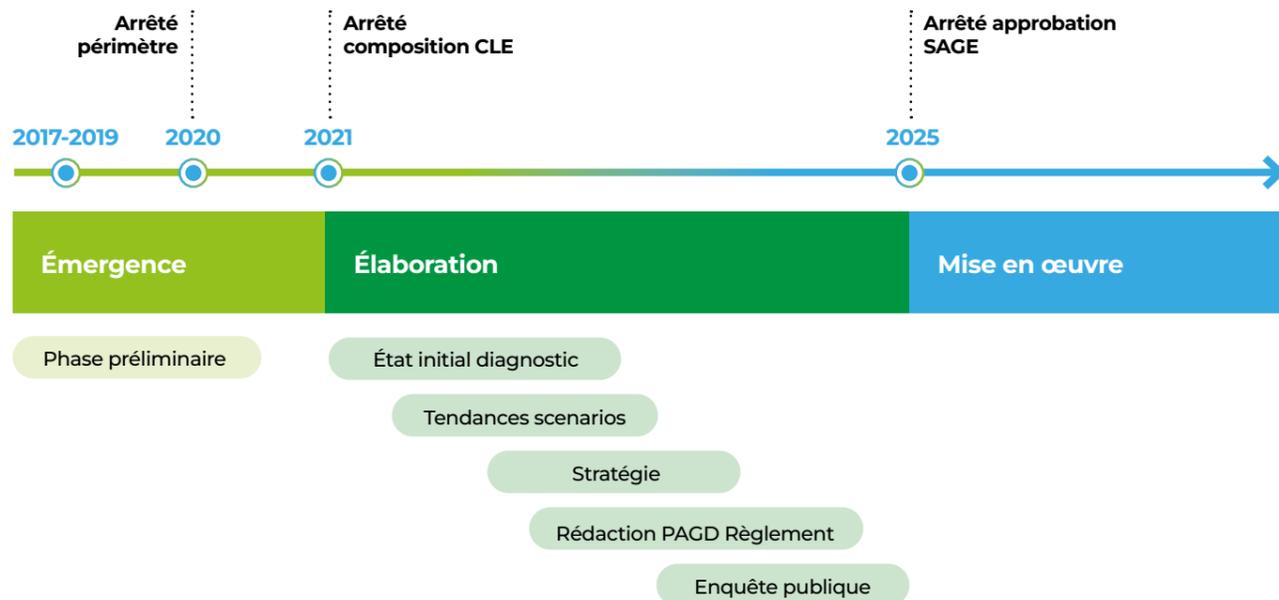
Le SAGE Neste et Rivières de Gascogne

Un SAGE, qu'est-ce que c'est ?

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) est un document de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en quantité comme en qualité. Élaboré en concertation avec les parties prenantes réunies au sein de la Commission locale de l'eau (voir page suivante), il fixe et hiérarchise des objectifs quantitatifs et qualitatifs, et détermine les conditions et les moyens nécessaires à les atteindre.

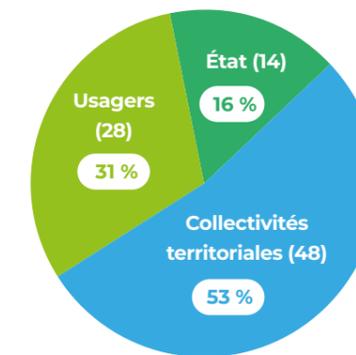
La SAGE se compose d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et d'un règlement. Une fois approuvé, ce document acquiert **une véritable portée juridique**, qui contraint à la fois les pouvoirs publics ainsi que toute personne publique ou privée. Ce document s'insère dans la hiérarchie des normes en matière d'aménagement. D'une part il se doit de décliner le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne. D'autre part, l'ensemble des documents d'urbanisme (SCot, PLU...) devront se conformer aux prescriptions du SAGE.

L'élaboration du SAGE Neste et rivières de Gascogne : où en est-on ?



La CLE, un véritable « parlement de l'eau »

Créée par arrêté préfectoral en 2021 après une large concertation, la **Commission locale de l'eau** est l'instance chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de réviser le SAGE avec les acteurs du territoire. Forte de 90 membres, elle représente l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle du territoire Neste et rivières de Gascogne.



Son fonctionnement traduit une volonté constante de dialogue, y compris au-delà des seuls membres de la CLE. Tel est d'ailleurs l'objet de la présente concertation sur le SAGE, qui vise à recueillir les avis du plus grand nombre de citoyens possible. Au quotidien, la CLE met également en place autant que de besoin des groupes de travail thématiques ou géographiques, ouverts aux acteurs de l'eau. Six commissions géographiques sont notamment instituées, correspondant à chacun des bassins versants de la zone (Save, Gimone-Arrats, Gers-Auroué, Baïse-Auvignon, Osse-Gélise-Auzoue, Neste).

Les comptes rendus des travaux de la CLE sont publics, disponibles notamment sur le site sage-nrg.gers.fr.

Le Département du Gers, structure porteuse en lien avec 5 autres départements

D'un point de vue administratif, financier et technique, le Département du Gers a été désigné comme **structure porteuse de l'élaboration du SAGE Neste et rivières de Gascogne**. Il s'agit ici d'un choix collégial de la CLE, ainsi que des multiples partenaires du projet au premier rang desquels plusieurs collectivités territoriales.

Ces collectivités (les six départements concernés – Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne – mais aussi près d'une trentaine d'intercommunalités) se sont en effet rassemblées sous le nom d'Entente Neste et rivières de Gascogne. Ces partenaires ont convenu de leur participation financière à l'élaboration de ce SAGE, avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie et la Région Nouvelle-Aquitaine.

EN SAVOIR PLUS SUR LA NESTE ET LES RIVIÈRES DE GASCOGNE

Le présent document ne donne qu'un bref aperçu des enjeux que connaît le territoire de la Neste et des rivières de Gascogne. Des ressources détaillées sur chacun des sujets évoqués sont accessibles sur le site officiel du SAGE : sage-nrg.gers.fr.

La concertation

Trois mois pour s'informer, débattre, exprimer ses priorités

Le document que vous avez en mains s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur le SAGE Neste et rivières de Gascogne. **Du 14 mars au 8 juin 2023**, il sera notamment question d'élaborer différents scénarios en matière de gestion de l'eau à l'horizon 2050. Nul besoin d'être spécialiste pour participer : la concertation aura d'autant plus de valeur qu'elle permettra d'associer le plus grand nombre des citoyen·nes du territoire.

Au cours de ces trois mois, vous pourrez ainsi :

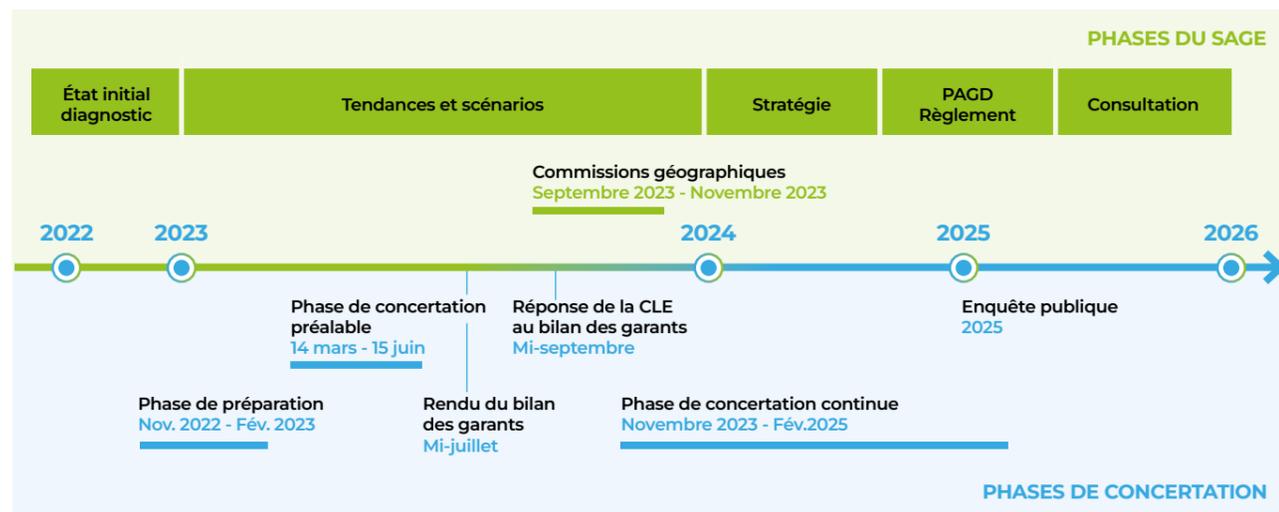
- **vous informer** sur l'état des lieux de la ressource en eau sur le territoire ;
- **débattre** des enjeux à venir sur la question de l'eau ;
- **prioriser** vos attentes en la matière.

Cette concertation préalable à l'élaboration du SAGE représente une étape réglementaire, dont les résultats permettront **d'éclairer la Commission locale de l'eau** dans ses arbitrages futurs.



La CNDP est l'autorité administrative indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. Les garants sont des personnes indépendantes nommées par la CNDP afin de veiller à la sincérité et au bon déroulement d'une concertation. Ils n'ont aucun lien d'intérêt ni avec le projet de SAGE, ni avec aucun des acteurs du territoire. Ils sont choisis sur une liste nationale habilitant 250 tiers-garants.

Le dispositif dans son ensemble



La concertation, et après ?

Toutes les contributions à la concertation seront prises en compte, qu'elles émanent aussi bien d'institutions, d'entreprises, d'associations ou de citoyen·nes, et quelles que soient la forme des avis exprimés (avis en réunion ou en atelier, contributions écrites, vidéos, etc.). Les garants de la concertation s'en assureront, et dresseront un bilan qu'ils transmettront au maître d'ouvrage.

Comme son nom l'indique, cette concertation préalable n'est qu'une étape d'un dialogue qui sera mené en continu, jusqu'à la phase d'enquête publique prévue en 2025.

Du 14 mars au 8 juin, comment m'informer et donner mon avis

Plusieurs rencontres sont prévues sur l'ensemble du territoire, sous des modalités variées afin que chacun.e puisse participer en fonction de ses disponibilités et de ses centres d'intérêt.

Deux réunions de lancement auront ainsi lieu à Auch le 14 mars et à Arreau le 15 mars : elles marqueront le démarrage officiel de la concertation, permettront d'en présenter les enjeux et modalités.

Des ateliers territoriaux, répartis sur tout le territoire, vous donneront l'occasion de vous exprimer sur les enjeux liés à l'eau.

Des débats mobiles seront organisés dans l'espace public. Ils permettront d'aller directement à la rencontre des citoyen·ne·s sur les marchés.

Des ciné-débats

Enfin, **deux réunions de clôture** organisées à Auch le 7 juin et à Arreau le 8 juin permettront de présenter les enseignements de ces trois mois d'échanges.

Retrouvez le calendrier des réunions, ateliers et événements en dernière page, ainsi que sur sage-nrg.gers.fr

LE « KIT ATELIERS » : ORGANISEZ UNE RENCONTRE AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Que vous soyez élu local, représentant associatif, enseignant, etc., vous pouvez enrichir la concertation en organisant vous-même un atelier d'échange. Sur le site sage-nrg.gers.fr, vous trouverez ainsi un « kit ateliers » comprenant tous les éléments nécessaires : questions-clés de la concertation, ressources informatives, outils méthodologiques.

S'informer et participer en ligne

Pour disposer d'une information complète sur les enjeux de l'eau sur le territoire Neste et rivières de Gascogne, pour vous tenir informé de l'actualité du SAGE et de la concertation, rendez-vous sur sage-nrg.gers.fr ! Ce site comprend également un questionnaire, qui vous permettra de donner votre avis sur les différentes questions soumises à la concertation.

À partir du 14 mars, répondez au questionnaire en ligne



Une adresse électronique dédiée est également à votre disposition pour poser vos questions et transmettre vos contributions à la concertation : sagenrg@gers.fr

Pour toute interrogation propre à la forme de la consultation citoyenne vous pouvez également contacter les garant·e·s :

ivan.pascaud@garant-cndp.fr et/ou anne-isabelle.pardineille@garant-cndp.fr.



Collectivités participantes



32 CA Grand Auch Cœur de Gascogne · CC Armagnac Adour · CC Bastides et vallons du Gers · CC d'Artagnan en Fezensac · CC Astarac Arros en Gascogne · CC Bastides de Lomagne · CC Cœur d'Astarac en Gascogne · CC de la Lomagne Gersoise · CC de la Tenarèze · CC de la Gascogne Toulousaine · CC des Coteaux Arrats Gimone · CC du Bas Armagnac · CC du Grand Armagnac · CC du Saves · CC Val de Gers · 65 CC Aure-Louron · CC du Pays de Trie et du Magnoac · CC du Plateau de Lannemezan · CC Neste Barousse · CC des Coteaux du Val-d'Arros · 47 CA d'Agen · CC Albret Communauté · CC des Coteaux et Landes de Gascogne · 31 CA Le Muretain Agglo · CC Cœur de Garonne · CC Cœur et Coteaux du Comminges · CC des Hauts Tolosans · CC de la Save au Touch · 82 CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise · CC des Deux Rives · CC Grand Sud Tarn et Garonne · CC Terres des Confluences · 40 CC des Landes d'Armagnac